

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 8 juillet 2024

ORDRE DU JOUR

I. — Examen du rapport

N° 2024-4 - 1.1.1 — Modalités de dépôt des listes en vue de la formation de la commission d'appel d'offres, des jurys et de la commission compétente en matière de délégation de services publics.

↳

II. — Vœux

Les 4 vœux ci-après avaient été déposés pour la séance du Conseil départemental du 24 juin 2024. Faute de quorum le 24 juin, au moment de la discussion des vœux, ils seront présentés à la séance du 8 juillet 2024.

— **Vœu pour le maintien d'Air Liquide à Champigny-sur-Marne !**

Vœu présenté par les groupes Val-de-Marne en commun - Parti communiste français et citoyen.ne.s, Socialiste, Écologistes et Citoyens et M. Daniel Guérin, Conseiller départemental.

— **Vœu pour le maintien de la présence postale en Val-de-Marne.**

Vœu présenté par les groupes Val-de-Marne en commun - Parti communiste français et citoyen.ne.s, Socialiste, Écologistes et Citoyens et M. Daniel Guérin, Conseiller départemental.

— **Contre le plan social et l'arrêt des recherches en oncologie de Sanofi en Val-de-Marne.**

Vœu présenté par les groupes Socialiste, Val-de-Marne en commun - Parti communiste français et citoyen.ne.s, Écologistes et Citoyens et M. Daniel Guérin, Conseiller départemental.

— **Pour un cessez-le-feu immédiat et une paix durable : Reconnaissance de l'État Palestinien, condamnation du risque génocidaire en cours du peuple Palestinien évoqué par la Cour Pénale Internationale et libération de tous les otages et prisonniers politiques.**

Vœu présenté par les groupes Écologistes et Citoyens, Val-de-Marne en commun - Parti communiste français et citoyen.ne.s, Socialiste et M. Daniel Guérin, Conseiller départemental.

Voir les textes des vœux pages suivantes...

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 8 juillet 2024

Vœu Présenté par les groupes Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen.ne.s,
Socialiste, Écologistes et Citoyens et M. Daniel Guérin, Conseiller départemental

Vœu pour le maintien d’Air Liquide à Champigny-sur-Marne !

Considérant l’implantation de la société Air Liquide depuis 122 ans à Champigny-sur-Marne, et les liens très forts que l’entreprise entretient avec la commune.

Considérant la décision unilatérale d’Air Liquide de quitter son site de Champigny en décembre 2024, pour un nouveau site situé à Charenton-le-Pont.

Considérant l’impact non négligeable du départ du premier employeur de Champigny-sur-Marne sur l’attractivité, le dynamisme économique et l’image de la commune.

Considérant les emplois menacés par cette délocalisation, en particulier parmi les entreprises sous-traitantes.

Considérant le rallongement substantiel des temps de trajet quotidiens pour les salariés en cas de déménagement de l’entreprise à Charenton-le-Pont.

Considérant le caractère fallacieux des motifs invoqués par Air Liquide pour justifier son départ – à savoir l’incapacité d’améliorer les performances énergétiques du bâtiment actuel, ce alors que l’entreprise dispose des moyens nécessaires pour le rénover, qui plus est avec le soutien massif des pouvoirs publics.

Considérant les bénéfices d’Air Liquide, qui atteignent plus de 3 milliards d’euros en 2023, ainsi que la perception par l’entreprise de centaines de millions d’euros d’aides publiques, notamment dans le cadre de la transition énergétique.

Considérant le rejet de ce déménagement par les salariés d’Air Liquide, qui se sont exprimés à 62 % pour rester à Champigny ; rejet partagé par l’ensemble de leurs représentants syndicaux et de leurs élus au CSE.

Considérant la mobilisation importante des Campinoises et Campinois, ainsi que d’élus de toutes sensibilités pour s’opposer à cette délocalisation.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Demande à Air Liquide de réviser sa position.

Appelle au maintien d’Air Liquide sur son site actuel de Champigny-sur-Marne, au maintien et au développement de l’emploi, ainsi qu’à la sanctuarisation de la vocation économique du site.

Soutient la mobilisation des salariés, des Campinoises et Campinois face au départ d’Air Liquide.

Appelle le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires à intervenir auprès de l’entreprise en faveur de son maintien à Champigny-sur-Marne.

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 8 juillet 2024

Vœu Présenté par les groupes Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen.ne.s,
Socialiste, Écologistes et Citoyens et M. Daniel Guérin, Conseiller départemental

Vœu pour le maintien de la présence postale en Val-de-Marne.

Vu la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom.

Vu le contrat de présence postale territoriale 2023-2025, et en particulier ses dispositions tendant à garantir l'accessibilité du service public postal à tous les usagers, en associant les maires et élus locaux aux décisions concernant la présence postale.

Considérant les récentes annonces du Groupe La Poste en Val-de-Marne, qui souhaite :

- réduire de 29 % les horaires d'ouverture du bureau de Bry-sur-Marne ;
- supprimer les tranches horaires de 12 h 30 à 14 h en semaine au bureau d'Alfortville Saint-Pierre ;
- supprimer les tranches horaires de 12 h à 14 h et de 18 h à 18 h 30 en semaine au bureau d'Arcueil ;
- et procéder à des suppressions d'emplois dans les bureaux de Champigny République et Champigny Cœuille.

Considérant les fermetures déjà intervenues de points de contacts et les réductions d'horaires de plusieurs autres bureaux de poste dans le Val-de-Marne.

Considérant l'augmentation de la taille des quartiers de distribution du courrier, la disparition des facteurs dédiés à un secteur et la sécabilité des tournées qui dégradent fortement le service de distribution du courrier.

Considérant les missions essentielles de service public auxquelles concourt La Poste, dont le service universel postal mais aussi l'accessibilité bancaire, la contribution à l'aménagement du territoire, qui seraient mises en danger par de telles décisions.

Considérant la suppression de 60 000 emplois à La Poste depuis dix ans soit 28 % des effectifs, et son impact désastreux sur la qualité de service, les conditions de travail du personnel et le dynamisme économique de notre territoire.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Rappelle au Groupe La Poste la nécessité d'assurer pleinement ses missions de service public, et donc de garantir l'accessibilité des bureaux de poste à l'ensemble des usagers sur tout le territoire du Val-de-Marne.

Demande l'abandon des projets de réduction d'horaires et de suppressions d'emplois à Alfortville, Arcueil, Bry-sur-Marne et Champigny-sur-Marne comme dans l'ensemble des points de contact du département.

Appelle à une concertation réelle et approfondie des usagers, des personnels et de l'ensemble des élus locaux, avant toute future évolution de la présence postale dans notre département.

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 8 juillet 2024

Vœu Présenté par les groupes Socialiste, Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen.ne.s, Écologistes et Citoyens et M. Daniel Guérin, Conseiller départemental

Contre le plan social et l'arrêt des recherches en oncologie de Sanofi en Val-de-Marne.

Considérant les mobilisations des salariés, syndicalistes et représentants politiques contre « *le plan de sauvegarde de l'emploi* » annoncé le 19 avril par le groupe pharmaceutique Sanofi, et ses conséquences en matière de suppressions de postes dans la recherche en oncologie ;

Considérant les choix de recentrage dans l'immunologie avancés par la direction de Sanofi pour justifier ce plan social, décidant de mettre fin à plusieurs programmes suite à des échecs stratégiques du groupe dans le domaine de la cancérologie, alors que la recherche scientifique devrait prioriser un objectif médical, avant toute considération financière ;

Considérant que dans ce contexte de désengagement par Sanofi de la recherche contre le cancer, la suppression de 1 200 postes a été annoncée, dont 330 en France, principalement en Val-de-Marne sur les sites de Vitry-sur-Seine et de Gentilly ;

Considérant que les élu(e)s du Conseil départemental du Val-de-Marne ont déjà exprimé leurs inquiétudes par le passé et qu'un précédent vœu avait été voté à l'unanimité de l'Assemblée Départementale le 8 février 2021, contre les plans de restructuration qui avaient conduits à la fermeture du site d'Alfortville, à l'appauvrissement de la recherche chimique à Vitry-sur-Seine et à des suppressions d'emplois à Gentilly ;

Considérant que les récentes annonces de suppression de postes, pour un groupe comme Sanofi qui a réalisé 43 milliards d'€ de chiffres d'affaires en 2023 et reversé 4,4 milliards d'€ de dividendes à ses actionnaires, apparaissent véritablement indécentes, particulièrement dans le climat économique dégradé que la France connaît et que nos concitoyens subissent ;

Considérant que le maintien de sites de recherche pharmaceutique de pointe sur le sol Français est une des conditions de notre souveraineté économique, et que la présence de laboratoires de recherches contribue à l'attractivité de notre pays et de notre département ;

Considérant que le secteur de la recherche doit demeurer indispensable et qu'à ce titre, les annonces de création de 350 emplois à Vitry-sur-Seine pour la production de médicaments, ne sauraient justifier les 288 suppressions de postes prévues dans le domaine de la recherche.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Demande aux dirigeants de Sanofi de maintenir les investissements dans la recherche et le développement en Val-de-Marne, et de préserver les emplois qui y sont liés ;

Demande à l'État d'impulser une politique publique de recherche volontariste impliquant notamment Sanofi en conditionnant à des critères sociaux et économiques, mais aussi à une mobilisation dans le domaine de la recherche et de l'innovation scientifique, le versement à ce groupe pharmaceutique des millions d'€ d'aides publiques et de réductions fiscales.

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 8 juillet 2024

Vœu présenté par le groupe Écologistes et Citoyens Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen.ne.s, Socialiste et M. Daniel Guérin, Conseiller départemental.

Pour un cessez-le-feu immédiat et une paix durable : Reconnaissance de l'État Palestinien, condamnation du risque génocidaire en cours du peuple Palestinien évoqué par la Cour Pénale Internationale et libération de tous les otages et prisonniers politiques.

Considérant que l'acte terroriste du Hamas du 7 octobre, ayant causé 1 200 morts et pris des otages, doit être fermement condamné ;

Considérant que le conflit Israélo-Palestinien dure depuis plus de 70 ans, en raison du non-respect du droit international par le gouvernement israélien concernant la Palestine ;

Considérant que depuis cet acte ignoble, la riposte du gouvernement d'extrême droite de Benjamin Netanyahu a causé plus de 35 000 morts, accélérant les opérations de colonisation et les punitions collectives subies par les Palestiniens en Cisjordanie ;

Considérant que le respect des droits humains est un principe fondamental reconnu par la communauté internationale ;

Considérant les mandats d'arrêt délivrés par la Cour Pénale Internationale contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et son ministre de la Défense Yoav Gallant, ainsi que contre trois hauts responsables palestiniens du Hamas, Yahya Sinwar, Mohammed Diab Ibrahim Al-Masri et Ismail Haniyeh ;

Considérant les rapports réguliers des ONG et des associations humanitaires alertant sur les violences et les souffrances infligées au peuple palestinien, y compris une famine liée au blocage de toute aide humanitaire, et des actes de barbarie ;

Considérant l'importance de protéger les civils et de garantir leur sécurité en période de conflit ;

Considérant que de nombreuses familles palestiniennes vivent sous la menace constante des bombardements et des opérations militaires, entraînant des pertes humaines et des destructions massives ;

Considérant que la communauté internationale doit s'unir pour exiger un cessez-le-feu immédiat et la fin des hostilités afin de protéger les vies innocentes et de lever le blocus de la bande de Gaza ;

Considérant la nécessité de libérer tous les otages et de garantir leur retour sain et sauf à leurs familles sans condition ;

Considérant que la France, en tant que membre influent de la communauté internationale, doit jouer un rôle actif dans la promotion de la paix et la protection des droits humains ;

Pour toutes ces raisons, le Conseil départemental du Val-de-Marne :

Appelle à la libération immédiate de tous les otages et au respect des droits humains fondamentaux ;

Exige un cessez-le-feu immédiat et la fourniture réelle d'une aide humanitaire d'urgence ;

Demande que la France, à l'image d'autres pays européens, reconnaisse l'État Palestinien ;

Appelle à faire respecter l'ordonnance de la Cour internationale de Justice qui évoque sans ambiguïtés un risque génocidaire ;

Exige de l'État français qu'il ne relègue pas la diplomatie française au rang de spectatrice ou de soutien d'un risque de génocide, mais qu'il s'en serve pour promouvoir la paix, la justice et la sécurité pour les Israéliens et les Palestiniens ;

Demande à l'État français d'interrompre la livraison d'armes à Israël ;

Demande à l'État français de suspendre l'accord d'association entre Israël et l'Union Européenne.
